

**Communication aux producteurs de tabac concernant le transfert de l'aide au tabac au Fonds communautaire du tabac pour 2008 et 2009**

(2008/C 61/05)

La Commission souhaite attirer l'attention des producteurs de tabac communautaires sur la proposition de règlement du Conseil qu'elle a adoptée le 4 février 2008, modifiant le règlement (CE) n° 1782/2003 en ce qui concerne le transfert de l'aide au tabac au Fonds communautaire du tabac pour les années 2008 et 2009, et le règlement (CE) n° 1234/2007 en ce qui concerne le financement du Fonds communautaire du tabac.

La proposition, qui est actuellement examinée par le Conseil et le Parlement pour adoption, vise à transférer vers le Fonds communautaire du tabac un montant égal à 5 % de l'aide au tabac accordée pour les années civiles 2008 et 2009, afin de financer des actions d'information destinées à sensibiliser le public aux effets nocifs de la consommation de tabac.

---